

**SOUDAN**

**Il faut que la société civile et les partis politiques puissent participer librement aux discussions de paix.**

Index AI : AFR 54/045/2003

ÉFAI

Vendredi 20 juin 2003

Amnesty International demande au gouvernement soudanais et aux forces de sécurité d'arrêter immédiatement de harceler les militants de la société civile soudanaise, de les détenir au secret et de les empêcher de discuter des négociations de paix au Soudan.

« Au moment où le gouvernement soudanais et le Sudan people's liberation movement (SPLM, Mouvement populaire de libération du Soudan) négocient un accord de paix pour mettre fin à la guerre civile, tous les Soudanais doivent pouvoir participer librement aux discussions qui concernent leur propre avenir. La répression permanente de la liberté d'expression et de réunion, ainsi que le harcèlement des militants de la société civile et des opposants politiques indiquent clairement que le gouvernement soudanais n'a pas l'intention de donner à la société civile du nord le droit de préparer une paix durable » a déclaré Amnesty International.

Au cours de ce seul dernier mois, le gouvernement soudanais et les forces de sécurité ont interrompu par la force des réunions sur le processus de paix tenues par des militants politiques ou des groupes issus de la société civile.

-le 19 juin, une trentaine de membres des forces de l'ordre armés ont effectué un raid au domicile de Ghazi Suleiman, directeur du Groupe soudanais de défense des droits humains à Khartoum, et ont arrêté au moins 36 militants politiques et représentants de la société civile, et confisqué certains documents. Ces personnes s'étaient réunies pour discuter de la « Déclaration du Caire » du 24 mai, une déclaration commune des opposants politiques du nord et du SPLM sur le processus de paix et le statut de la capitale nationale du Soudan dans le futur accord. Ces personnes ont ensuite été emmenées au quartier général de la Sécurité nationale de Khartoum Nord, où elles ont donné aux policiers leurs noms, leurs adresses et leurs numéros de téléphone, avant d'être libérées deux heures plus tard. Ghazi Suleiman a été interrogé jusqu'à une heure du matin puis relâché, après avoir été semble-t-il malmené et

avoir reçu l'ordre de cesser d'organiser des activités et des réunions politiques.

-le 16 juin, Elhadi Tangur, un représentant de l'État du Nil Bleu, a été arrêté à Khartoum par des membres des forces de sécurité en civil. Il est détenu au secret, peut-être au quartier général des forces de sécurité. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Elhadi Tangur a été arrêté après une réunion qu'il avait tenue avec d'autres personnes originaires du Nil Bleu et le général Lazarus Sumbeiyu, envoyé spécial du gouvernement kenyan pour le Soudan et médiateur principal pour les pourparlers de paix au Soudan. Le général Sumbeiyu se trouvait à Khartoum pour discuter du blocage du processus de paix avec des membres du gouvernement.

-le 2 juin, les forces de sécurité ont arrêté 38 femmes de l'Association des femmes des Monts Nouba à Khartoum, alors qu'elles se rendaient à Kauda, dans les Monts Nouba, pour une conférence sur la paix et le développement. Ces femmes ont passé la nuit en détention et l'une d'entre elles au moins doit continuer à se rendre régulièrement au poste de police. Leurs possessions ont été confisquées et les organisations non-gouvernementales qui organisaient cette réunion ont été depuis fermées par la police.

Des « lignes à ne pas franchir » ont également été imposées aux journaux, leur prescrivant ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas rapporter des pourparlers de paix. Les journalistes qui n'ont pas respecté cette censure de fait dans leurs articles ont été brièvement détenus et interrogés par les forces de sécurité.

« Tant que les droits humains fondamentaux de tous les Soudanais ne seront pas respectés en droit comme en pratique, la paix ne signifiera rien pour eux. Les médiateurs internationaux du processus de paix doivent impérativement faire pression sur le gouvernement soudanais pour qu'il mette un terme aux violations des droits des personnes qui s'efforcent d'ouvrir des discussions sur le problème de la paix », a souligné Amnesty International.

**Contexte**

En juillet 2002, le gouvernement soudanais et le SPLM/A ont signé le protocole de Machakos au Kenya. Ce protocole promettait de déboucher sur un accord de paix et sur la fin d'une guerre civile qui ravage le pays depuis des décennies. Il a été signé sous les auspices de l'*Inter-gouvernemental authority*

---

on *developement* (IGAD, Autorité intergouvernementale sur le développement), un groupe de gouvernements de la région, présidé par le général kenyan Sumbeiyu et des médiateurs internationaux des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Norvège. Les deux parties ont depuis lors signé un cessez-le-feu et tenu des réunions pour discuter de points controversés. La dernière session, en mai 2003, a échoué sur le statut de la capitale du Soudan dans l'accord final, ainsi que sur des questions de sécurité et de partage du pouvoir.

La société civile et l'opposition ne sont pas invitées à ces négociations. Alors que le SPLM affirme consulter la société civile du sud, qui organise des réunions et a fait des propositions pour faire avancer le processus, le gouvernement soudanais semble freiner les initiatives de la société civile du nord et l'empêcher de s'impliquer dans les pourparlers de paix.

Bien que le protocole de Machakos stipule que les droits humains devront être garantis dans le futur accord de paix, les discussions ont surtout porté pour l'instant sur le partage du pouvoir, les frontières et les questions de sécurité. Amnesty International a demandé aux deux parties et aux médiateurs de prendre en compte l'ensemble des droits humains dans leurs discussions, et de placer les droits humains de tous les Soudanais au cœur de tout accord futur. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**